



BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Par apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation

1008 heures en centre et le reste en entreprise (sur deux années)

Date de session

De mi-septembre à fin juin N+2

Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter.

Lieu

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : 88%

Taux d'insertion : en attente

Taux de satisfaction : 88 %

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les bases théoriques, techniques et professionnelles pour s'installer en tant que chef d'entreprise agricole.

Quatre parcours BP REA sont possibles en fonction de l'orientation du projet d'installation :

- Animaux laitiers avec transformation fromagère fermière
- Elevage ovin viande, cultures fourragères
- Maraîchage en agriculture biologique
- Grandes cultures

(d'autres orientations agricoles sont possibles, nous consulter)

MÉTIERS VISÉS

- Chef d'exploitation agricole
- Salarié agricole hautement qualifié

POURSUITE D'ÉTUDES

- Le BP REA conduit prioritairement à une insertion professionnelle dès la sortie de la formation : salariat, reprise ou création d'exploitation agricole
- Une poursuite d'études vers un BTS est possible

CONTENU DE LA FORMATION

UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel
UC 1 : Se situer comme professionnel
UC 2 : Piloter le système de production
UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agrosystème
UC 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
UC 6 et UC 7 : 2 UCARE au choix (voir tableau ci-dessous)

UCAREs possibles selon l'orientation du projet d'installation			
Animaux laitiers	Ovin viande	Maraîchage bio	Grandes cultures
-Transformation fromagère fermière -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme -Auto-construction	-Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -PMA

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Un planning individualisé de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation à l'UFA et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Contacts

Responsable de formation :
Caroline CANSIERE
caroline.cansiere@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Anne-Laure MONIÉ
anne-laure.monie@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

Frais pédagogiques : 0€

Conditions d'admission

Satisfaire à l'entretien de motivation. Sous réserve de signature d'un contrat d'apprentissage.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des apports théoriques et des mises en situations pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'agriculture, obtenu après la réussite aux épreuves des 7 Unités Capitalisables.

Les épreuves ont lieu tout au long de la formation, et elles sont très majoritairement constituées d'un dossier écrit suivi d'un entretien d'explicitation.

Le diplôme du BP REA valide le Certiphyto.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Avoir un projet en agriculture
- Etre majeur
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un niveau 5 (CAPa) ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Justifier avant l'entrée en formation de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du BP REA ou de trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein.

RÉMUNÉRATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1645,58 euros au 1 ^{er} mai 2022			
Rémunération 1 ^{ère} année			
Avant 18 ans 27% du SMIC 444,31 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 707,60 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 872,16 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1645,58 €
Rémunération 2 ^{ème} année			
Avant 18 ans 39% du SMIC 641,78 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 839,25 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1003,81 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1645,58 €
Rémunération 3 ^{ème} année			
Avant 18 ans 55% du SMIC 905,07 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1102,54 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1283,56 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1645,58 €

L'apprenti-e est exonéré-e de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti-e peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.